CRI N°5 (2022-2023)

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

26 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Cong	és et absences	5
2	Cour	constitutionnelle	5
3	Quest	tions écrites (Article 81 du règlement)	5
4	Const	itution d'assemblées	5
5	Dépôt		5
6	Appro	obation de l'ordre du jour	6
7	Vérifi	cation des pouvoirs d'un nouveau membre	6
8	Instal	llation d'un nouveau membre	7
9	Modif	fications de la composition des commissions	7
1() Quest	ions d'actualité (Article 83 du règlement)	8
	10.1	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation de la consommation de "snus sans tabac" par les jeunes»	
	10.2	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Potentielle augmentation du coût des travaux du Grand Théâtre de Verviers»	
	10.3	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dépenses culturelles montoises en pleine crise énergétique»10	
	10.4	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Les streameuses dénoncent les violences en ligne dont elles sont victimes»	

10.5	l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Cri d'alarme des juges de la jeunesse – 513 enfants en attente d'intégrer un service résidentiel à Bruxelles»
10.6	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «513 enfants et jeunes en danger inscrits sur liste d'attente pour un service résidentiel général» 13
10.7	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Appel à l'aide des juges de la jeunesse à Bruxelles»
10.8	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lettre ouverte des directions de centres PMS»
10.9	Question de M. Samuel Nemes à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lettre ouverte des centres PMS»
10.10	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coup de gueule des centres PMS»
10.11	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mal-être des centres PMS»
11 Prise	s en considération 22
perso	osition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des onnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et amnant la répression des manifestations (doc. 447 (2022-2023) n° 1)23
12.1	Discussion
Fédé	osition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la ration Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie (doc. 433 2-2023) n° 1 et 2) 32
13.1	Discussion32

14 Proposition de résolution relative à la protection des droits des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humai condamnant la répression des manifestations (doc. 447 (2022))	ins, en Iran et
14.1 Vote nominatif sur l'ensemble	40
15 Proposition de résolution visant à soutenir les secteurs Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'én (2022-2023) nos 1 et 2)	
15.1 Vote nominatif sur l'ensemble	41
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	42
Annexe II: Cour constitutionnelle	42

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- − La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Re, Vandevoorde et Groppi ainsi que MM. Lenzini, Crucke, Lepine et Furlan, pour raison de santé; M. Bellot, pour raisons personnelles; MM. Disabato, Collin, Daele, Luperto et Wahl, en mission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Constitution d'assemblées

M. le président. – Nous avons été informés, par sa présidente, de la constitution de la Chambre des représentants, en sa séance du 11 octobre 2022, et par la présidente du Sénat, de la constitution de cette assemblée, en sa séance du 11 octobre 2022.

5 Dépôt

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires (doc. 449 (2022-2023) n° 1). Ce projet a été envoyé à la Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Nous avons également reçu le rapport d'activités de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) pour l'année 2021(doc. 450 (2022-2023) n° 1), le projet de décret portant dispositions diverses aux fins de permettre l'apprentissage de deux langues par immersion dès la première année de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé (doc. 452 (2022-2023) n° 1) et

le projet de décret modifiant le financement de l'enseignement en Communauté française (doc. 453 (2022-2023) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission de l'Éducation.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 20 octobre 2022, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 26 octobre 2022.

Entretemps, M. Kerckhofs, Mme Pavet, M. Vancauwenberge, Mme Bernard et MM. Mugemangango, Dupont, Hermant et Liradelfo ont déposé la proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle (doc. 451 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (Assentiment)

7 Vérification des pouvoirs d'un nouveau membre

M. le président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. de Lamotte, en remplacement de Mme Greoli, démissionnaire.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a désigné Mme Mathieux comme rapporteuse de ses travaux.

La parole est à Mme Mathieux, rapporteuse, pour la présentation du rapport de la commission de vérification des pouvoirs.

Mme Françoise Mathieux, rapporteuse. – Mesdames et Messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Ahallouch et Cremasco, de M. Mugemangango et de moi-même. Elle a été présidée par Mme Cremasco et elle m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, ainsi que de l'article 2 du règlement, en application de la disposition précitée.

Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d'élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution ou par la loi à propos de la composition de notre Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement wallon et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, en désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française. Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs du Parlement

de la Communauté française de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

La commission a pris connaissance du procès-verbal d'élection du membre wallon, transmis par le président du Parlement de Wallonie le 19 octobre 2022. Il appartenait à notre commission de vérifier si M. de Lamotte répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement.

En conclusion, la commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. de Lamotte et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (Assentiment)

8 Installation d'un nouveau membre

M. le président. – J'invite donc M. de Lamotte à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution».

(M. Michel de Lamotte prête serment)

Je déclare M. de Lamotte installé dans ses fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je le félicite très chaleureusement. Je suis heureux de le retrouver sur ces bancs et suis certain de la collaboration fructueuse que nous entamons. (Applaudissements sur tous les bancs)

La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés) – Chers collègues, je vous remercie pour votre accueil. J'aimerais féliciter Alda Greoli pour le travail qu'elle a fourni et l'action qu'elle a menée pendant son mandat de cheffe de groupe.

Son départ pour d'autres horizons me permet de faire mon entrée dans cette assemblée où je suis fier de siéger en tant que représentant de la province de Liège. Je travaillerai évidemment avec détermination pour le bien-être de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez-en assurés! (Applaudissements sur tous les bancs)

9 Modifications de la composition des commissions

M. le président. – J'ai été saisi de deux demandes de modification de la composition des commissions.

À la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,

M. de Lamotte siègera en qualité de membre effectif, en remplacement de Mme Greoli.

À la commission de Coopération, M. Dispa siègera en qualité de membre effectif, en remplacement de Mme Greoli.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (Assentiment)

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

10.1 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation de la consommation de "snus sans tabac" par les jeunes»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Savez-vous ce qu'est le snus, chers collègues? Il s'agit d'un petit sachet d'une poudre que l'on place entre la gencive et la lèvre supérieure. Il procure des effets similaires à la consommation de tabac, car il contient de la nicotine.

Ce produit a évolué. Les premiers snus étaient composés de tabac, ce qui leur a valu d'être proscrits dans l'Union européenne en 1992. Ils ne sont désormais composés que de nicotine, ce qui permet à l'industrie du tabac de contourner cette interdiction. Les jeunes utilisent ainsi le snus comme un substitut discret à la consommation de tabac.

Le service de tabacologie d'un hôpital de Liège souhaite sensibiliser les jeunes face au nombre grandissant de consommateurs. Les jeunes sont incités à la consommation, notamment grâce aux campagnes de publicité sur TikTok, Instagram, Facebook et autres réseaux sociaux. Récemment, une adolescente a fait un malaise après en avoir consommé.

Madame la Ministre, que prévoyez-vous? Allez-vous mettre au point une stratégie?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Madame la Députée, la santé des enfants est une priorité que nous partageons. Le service de tabacologie de l'hôpital Citadelle nous alerte effectivement au sujet d'une problématique émergente. Nous devons prendre cette problématique au sérieux. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) y est attentif.

Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) travaillent de manière globale à la sensibilisation des jeunes aux dangers du tabagisme. Deux canaux existent. Le premier est le travail de sensibilisation effectué lors des bilans de santé. Le deuxième est la réponse apportée à un moment donné, par exemple face à une classe lorsqu'une priorité a été dégagée. En ce sens, la collaboration avec les acteurs scolaires est fondamentale.

À ce stade – peut-être est-ce rassurant –, aucun service PSE n'a interpelé l'ONE au sujet du snus.

Du point de vue de la prévention des assuétudes, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la possibilité d'inclure des programmes au sein même des cours scolaires. C'est une piste intéressante qui pourrait être explorée. Je ne sais pas si le snus fait déjà partie de ce programme, mais cela pourrait compléter l'arsenal existant.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Nous devons prendre cette thématique à bras-lecorps, Madame la Ministre. Un tabacologue disait encore ce matin que le snus était un marchepied vers la dépendance au tabac. Contrairement aux vaporettes, il est impossible de doser la nicotine contenue dans le snus. Lorsque les jeunes prennent du snus, ils reçoivent un apport de nicotine tellement élevé qu'ils risquent de fumer lorsqu'ils n'en ont plus.

10.2 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Potentielle augmentation du coût des travaux du Grand Théâtre de Verviers»

M. Charles Gardier (MR). – La presse s'est fait l'écho d'une augmentation potentielle du coût des travaux liés à la rénovation du Grand Théâtre de Verviers ainsi qu'à la construction d'une annexe. Ce théâtre est important pour la ville qui se relève avec difficulté des inondations. Bien entendu, cet espace est également important pour la culture.

L'augmentation serait substantielle puisque les coûts de travaux estimés à 33 millions d'euros grimperaient à quelque 45 millions d'euros. Ce surcoût de 12 millions d'euros serait lié à la hausse des prix de l'énergie et des matériaux, à la suite de la guerre en Ukraine.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance d'une potentielle augmentation du coût des travaux? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle intervenir ou la ville de Verviers devra-t-elle assumer seule cette hausse de coût? Je connais les difficultés budgétaires de la Fédération. Quel est le calendrier des travaux, compte tenu de l'éventuel surcoût? Je le répète: la culture et la ville de Verviers en particulier ont grand besoin de ce lieu.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Le projet du Grand Théâtre de Verviers me tient particulièrement à cœur. Je me suis d'ailleurs rendue sur place il y a quelques mois pour rencontrer les acteurs qui le portent. Ce projet culturel ambitieux important repose sur un patrimoine local et permettra à tous les habitants de la région de rencontrer la culture.

Cependant, les coûts de la construction connaissent une inflation inédite, dont l'évolution est parfois difficile à anticiper. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement s'est saisi de la question. En tant que bon gestionnaire, nous devons nous interroger sur les chantiers en cours et à venir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les chantiers en cours figure notamment l'Atelier Jean Vilar, qui est actuellement à ciel ouvert! Il faut donc trouver des solutions rapides pour éviter de mettre des opérateurs en danger.

Le Grand Théâtre de Verviers, quant à lui, fait partie des chantiers prévus. Nous devons absolument réfléchir à chacun de ces dossiers, qui sont tous importants, et identifier la façon de les mener à bon port malgré la tempête, éventuellement en les réévaluant ou en modifiant leur phasage. À cet effet, j'ai demandé à la Direction générale des infrastructures (DGI) de m'informer des augmentations de coûts attendues dans les dossiers pour lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà donné son feu vert.

M. Charles Gardier (MR). — Madame la Ministre, j'applaudis votre réponse. Ce projet ambitieux a une portée régionale. Vous nous avez informés de votre soutien aux importants travaux effectués à l'Atelier Jean Vilar. Nous espérons un même effort pour le Grand Théâtre de Verviers. Cette attention particulière portée au projet de rénovation sera bénéfique pour tout l'arrondissement de Verviers et pour la ville, déjà sinistrée. Votre réponse rassurera, en tout cas partiellement — ce qui n'est déjà pas mal —, les opérateurs de terrain.

10.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dépenses culturelles montoises en pleine crise énergétique»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Dans le contexte de crise énergétique, l'ensemble des communes réfléchissent à deux fois avant de se lancer dans des projets culturels d'envergure. La culture permet certes d'échapper à la morosité ambiante et engendre des retombées économiques et touristiques, mais à quel prix?

Deux projets développés par la ville de Mons m'interpellent: l'un consiste en l'installation d'une œuvre sur la place Léopold, à côté de la future gare, pour un montant de 450 000 euros; l'autre vise l'organisation d'un festival des lumières, en pleine crise énergétique, à concurrence de 6 millions d'euros financés par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

Avez-vous connaissance de ces projets d'envergure, Madame la Ministre? Ne serait-il pas opportun de rediriger ces moyens vers les institutions culturelles qui en ont tant besoin pour survivre? Quelle position la Fédération Wallonie-Bruxelles défend-elle par rapport à ce genre de projets?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame

la Députée, vous connaissez mon engagement pour la transition énergétique du secteur culturel. Nous souhaitons que les opérateurs culturels puissent non seulement passer l'hiver, mais aussi qu'ils deviennent plus résilients face aux crises. C'est notamment pour cette raison que, dans le cadre du Plan de relance européen, nous avons débloqué un montant de près de 32 millions d'euros pour soutenir 64 opérateurs culturels.

Vous connaissez aussi mon engagement pour l'accessibilité de la culture. La culture sous toutes ses formes doit prendre sa place dans nos rues, dans nos villes, dans nos communes, et elle doit être accessible à chaque citoyen, quel que soit son âge.

En ce qui concerne les décisions de la ville de Mons, il ne m'appartient pas de me prononcer sur des projets qui ne relèvent pas du tout des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autorités communales font des choix. Ce projet s'inscrit dans le cadre du FEDER et dépend uniquement des autorités communales. Il leur appartient de déterminer si ce projet doit ou non évoluer en regard de la situation.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, je suis bien consciente que ce type de projet ne relève pas de votre autorité, mais vous êtes tout de même ministre de la Culture et, à Mons, la majorité est constituée du PS et d'Ecolo.

À l'heure où il faut utiliser correctement les deniers publics, il me paraît indécent, en pleine crise énergétique, de consacrer 6 millions d'euros à un festival des lumières. Il serait plus judicieux de rediriger ces moyens vers les institutions culturelles. Pour citer un exemple, hier, lors de la réunion du conseil d'administration du Musée des arts contemporains (MAC's), j'ai appris que la facture énergétique allait être multipliée par cinq et que les responsables envisagent le recours au chômage énergétique, car il ne sera plus possible d'assurer la tenue et l'ouverture du musée. Développer de tels projets en pleine crise énergétique me semble dès lors indécent!

10.4 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Les streameuses dénoncent les violences en ligne dont elles sont victimes»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Maghla est une *streameuse* française très connue, suivie par des centaines de milliers de personnes. Elle a dénoncé le harcèlement subi par les femmes sur des plateformes comme YouTube ou Twitch. Cette semaine, avec d'autres, elle a fait part de son ras-le-bol et elle a témoigné des violences quotidiennes qu'elle a subies et des conséquences psychologiques qui en découlent.

Les témoignages de ces femmes sont très durs. Elles font état de menaces de viol et de mort. Elles évoquent aussi les «dick pics», photos accompagnées de messages

extrêmement violents. Ce phénomène est très inquiétant et les situations vécues par ces femmes sont horribles. Elles sont quotidiennement menacées dans le cadre de leur activité professionnelle. Si elles effectuent leur travail dans l'espace numérique, elles en subissent les conséquences dans la «vie réelle». Certaines font des dépressions, d'autres renoncent à leur activité pendant plusieurs mois pour se relever de ces violences quotidiennes.

On pourrait croire que les jeunes femmes connues sur les réseaux sociaux vivent une forme d'émancipation. Mais dans les faits, elles passent leur temps à chasser des images d'elles apparaissant dans des montages pornographiques sur des forums, ainsi que des commentaires violents. Ce problème n'est pas l'apanage de la France puisque nous devons également y faire face en Belgique. Manonolita, une streameuse belge, a ainsi subi ce genre de violences il y a un an et, malheureusement, rien n'a changé à ce jour.

Pourtant, en sa séance plénière du 1^{er} décembre 2021, notre Parlement a voté une proposition de résolution relative aux violences faites aux femmes dans les environnements numériques. Ce texte était porteur de nombreuses promesses. Madame la Ministre, quelles actions avez-vous entreprises depuis pour lutter contre ces violences?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Qu'elles soient physiques ou psychologiques, les violences sont inacceptables et personne ne devrait avoir à les subir au travail, à domicile ou en ligne. Qu'elles soient le fait d'internautes ou qu'elles aient lieu dans la vie réelle, ces faits de violence ont des conséquences dramatiques pour les victimes, sur les plans tant physique que mental.

À mon niveau, j'entends lutter contre ce fléau des violences et du sexisme. Premièrement, je soutiens le collectif WitchGamez qui lutte contre le sexisme dans le secteur des jeux vidéo, par le biais d'une plateforme de ressources et de soutien. Deuxièmement, j'ai dégagé des moyens importants pour soutenir douze projets touchant à la lutte contre les violences faites aux femmes. Troisièmement, je me suis attelée à la question de la formation contre les violences et le sexisme dans les médias. On sait combien les femmes journalistes sont aussi victimes de cyberharcèlement.

Qu'ils soient spécifiques aux médias ou qu'ils relèvent plus globalement de la lutte contre les violences, ces outils sont fondamentaux dans le cadre de la lutte que nous menons. Cette action s'inscrit dans la ligne de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et répond aussi à la résolution prise par ce Parlement qui demandait au gouvernement d'agir au travers de ces différents canaux.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse m'étonne. En effet, les *streameuses* et youtubeuses doivent subir au quotidien des messages de

harcèlement, voire des menaces de viol ou de mort et vous ne proposez que des mesures généralistes pour faire face à cette situation. Ce Parlement a pourtant voté une proposition de résolution comportant 13 points très précis pour lutter contre ces violences spécifiques. Le texte prévoit par exemple la réalisation d'une étude pour déterminer l'ampleur de ce phénomène. Vous n'avez pas parlé de ces mesures et rien n'a donc été entrepris à ce sujet. Vous avez également évoqué des campagnes de prévention spécifiques, mais vous n'êtes pas entrée dans les détails. J'imagine donc que, là encore, rien n'a été entrepris.

Les jeunes savent ce que signifient ces violences exercées au quotidien sur internet. En revanche, je n'ai pas l'impression que beaucoup d'entre eux savent ce qu'est l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

- 10.5 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Cri d'alarme des juges de la jeunesse 513 enfants en attente d'intégrer un service résidentiel à Bruxelles»
- 10.6 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «513 enfants et jeunes en danger inscrits sur liste d'attente pour un service résidentiel général»
- 10.7 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Appel à l'aide des juges de la jeunesse à Bruxelles»
- M. le président. Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (Assentiment)
- M. Mourad Sahli (PS). Madame la Ministre, 513 enfants en danger! C'est le cri d'alarme lancé par les juges de la jeunesse et les substituts du procureur du Roi. Ces enfants sont en danger parce qu'ils attendent d'intégrer un service résidentiel général. Pourtant, faute de moyens et de places tant dans les services d'hébergement que dans les services d'accompagnement en accueil familial, ils se retrouvent inscrits sur des listes d'attente. Les acteurs de terrain tentent de trouver des solutions temporaires en attendant que des places se libèrent.

Outre le sentiment d'insécurité et d'abandon ressenti par ces jeunes, le ballottage d'un service à l'autre induit un sentiment d'instabilité permanent à court et à moyen termes. Cette instabilité a des conséquences désastreuses sur les plans physique et psychique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles consacre d'importants moyens au secteur de l'aide à la jeunesse. Le chantier est énorme. Comment comptez-vous optimaliser ces moyens? Quelles solutions envisagez-vous d'apporter à la demande croissante en places d'accueil? Quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour placer ces 513 enfants? Enfin, comment respecterez-vous les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui impose de tout mettre en œuvre pour protéger les enfants de la meilleure manière possible?

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Récemment, dans une carte blanche, les juges et magistrats francophones bruxellois ont à nouveau dénoncé un manque de places pour les jeunes en danger. Actuellement, 513 enfants sont en situation de détresse physique et psychologique, ce qui a une incidence néfaste sur leur vie, voire la met en danger.

Madame la Ministre, en réponse, vous avez souligné que tant les entités fédérées que le niveau fédéral devaient prendre leurs responsabilités, notamment pour les enfants qui sont à la croisée des secteurs et qui ne correspondent à aucune catégorie prédéfinie. Justement, les 513 enfants évoqués ne relèvent ni d'une situation de handicap ni d'une situation relative à la santé mentale.

Avez-vous rencontré les magistrats et juges de la jeunesse? Quelles sont vos priorités compte tenu de la situation actuelle? Comment souhaitez-vous pallier dans l'immédiat le manque de places? Comment avez-vous réparti l'enveloppe de 12 millions d'euros dégagée depuis le début de la législature? Ces jeunes ne peuvent plus être acceptés par les institutions hospitalières. Cependant, dans une situation d'urgence, il est impossible de les placer ailleurs. Quelles seraient alors vos solutions pour remédier à ces problèmes?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – «Après avoir tenté, en vain, depuis de nombreux mois d'alerter le cabinet de la ministre de l'Aide à la jeunesse et son administration sur l'urgence des besoins des jeunes confiés au tribunal, les juges de la jeunesse francophones de Bruxelles et les magistrats de la section jeunesse du parquet de Bruxelles tiennent à vous informer avec force, officiellement et d'une seule voix, qu'ils ne sont tout simplement plus à même d'assurer leur mission de protection des enfants en danger qui leur sont confiés.» Voici un extrait de l'appel à l'aide lancé par les acteurs judiciaires de la jeunesse à Bruxelles, qui n'arrivent plus à assurer leurs missions et à protéger les enfants dont ils ont la charge. En conséquence, 513 jeunes se trouvent aujourd'hui dans une situation de danger réel.

Madame la Ministre, cette situation relève bien de vos compétences. Or, les acteurs de terrain affirment qu'ils vous ont alertée depuis de nombreux mois avant de diffuser ce courrier public. La situation est particulièrement préoccupante. Ces jeunes vivent une période de crise et vous ne pouvez pas rester les bras croisés. Avez-vous bien reçu ce courrier et confirmez-vous les chiffres qu'il contient? Si oui, quelle a été votre réaction? Confirmez-vous avoir été alertée depuis plusieurs

mois par les magistrats francophones bruxellois? Comment expliquez-vous qu'ils en arrivent à rédiger un courrier public? Quelles pistes concrètes envisagez-vous pour sortir de la crise et trouver une solution pour ces jeunes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. — J'ai évidemment bien pris connaissance du courrier des juges de l'aide à la jeunesse. Ce courrier m'a aussi interpelée. Même si j'ai un dialogue régulier avec les juges, j'ai organisé une nouvelle rencontre qui se tiendra demain dans mon cabinet. J'espère qu'il sera possible d'objectiver la situation, puisque 513 jeunes seraient en attente d'un hébergement. Or, en consultant le système d'encodage bruxellois, je compte 117 jeunes en attente d'un hébergement et 192 jeunes en demande d'un accompagnement. Il faudra donc croiser les données et vérifier le mode d'encodage. En outre, il faudra aussi probablement identifier collectivement les priorités puisque, depuis septembre 2019, les demandes de prise en charge à Bruxelles ont augmenté de 44 %, ce qui est considérable.

Nous ne partons pas de rien. En effet, nous avons attribué des renforts au secteur de l'aide à la jeunesse: 12 millions d'euros d'aide structurelle depuis le début de la législature. Cela représente plus de 80 prises en charge supplémentaires. Les aides font l'objet d'une ventilation entre les acteurs. Nous avons renforcé les services qui hébergent les enfants de moins de 6 ans et nous avons mis le focus sur la prévention. Nous avons renforcé les services d'aide en milieu ouvert (AMO) qui font du suivi de jeunes dans le milieu de vie, l'aide aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) avec le Plan «MENA», pour lequel nous sommes à la hauteur de nos engagements par rapport à la convention que nous avons signée avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Nous avons aussi renforcé les missions intensives en famille (MIF), de même que les services d'accompagnement au parrainage (SAPA) avec la création de deux services, et l'association Esperanto qui suit les victimes de violences liées à l'honneur et qui compte cinq prises en charge de plus.

Ceci dit, nous n'y arriverons pas seuls. Malgré l'extraordinaire dévouement des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de la protection de la jeunesse (SPJ), l'aide à la jeunesse est supplétive. Il ne faut dès lors pas lui donner un rôle de voiture-balai qui paie les conséquences de tout ce qui n'a pas marché en amont. Nous avons un projet très important de suivi des jeunes à la croisée de plusieurs secteurs. Certains jeunes connaissent en effet à la fois un problème de santé mentale et des difficultés relationnelles ou, en tout cas, sont en infraction avec la loi. Il faut donc travailler, de façon concertée, avec les ministres régionaux. C'est pourquoi nous avons un projet de convention avec eux.

Enfin, il y a aussi très souvent un problème de pauvreté. Quand les juges se trouvent face à un jeune dont le frigo est vide et qui n'a plus de chauffage à la maison,

ils souhaitent évidemment le retirer de sa famille. C'est un appel que je lance pour que l'aide de première ligne – les CPAS, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), etc. – puisse travailler et que nous formions une union sacrée pour aider nos jeunes en danger et en difficulté. En effet, l'aide à la jeunesse n'y arrivera pas seule. C'est d'ailleurs le sens de l'intervention des juges de l'aide à la jeunesse.

M. Mourad Sahli (PS). — Un travail en concertation est effectivement indispensable. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas régler seule tous les problèmes. Tout comme vous, Madame la Ministre, je salue le travail essentiel des SAJ. Toutefois, il convient d'entendre le cri d'alarme des juges francophones de la jeunesse. Vous parlez de 117 jeunes en demande d'hébergement, ils avancent un chiffre de 513 jeunes. Même un seul jeune dans cette situation, c'est un de trop. C'est pourquoi il est crucial, au-delà de l'excellent travail réalisé par les SAJ, de protéger tous nos enfants, de respecter et de soutenir le travail fait par les juges ou par les acteurs de terrain.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne partage pas tout à fait votre avis lorsque vous dites que l'aide à la jeunesse est supplétive.

Il faudra vous mettre d'accord sur les chiffres: les cas relevés ici concernent essentiellement ce secteur et votre compétence est pleine et entière. Il faut vraiment protéger tous ces mineurs en danger. Vous avez de nouveau évoqué le cas des jeunes à la croisée des secteurs et les autres entités du pays. Ce que je vous demande, moi, c'est d'avoir des priorités, de trouver des solutions pour ces jeunes et de collaborer avec les différentes entités du pays.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je suis heureux qu'une rencontre ait lieu demain et qu'un dialogue, manifestement rompu, ait été rétabli.

Contrairement à l'accueil et à l'accompagnement des MENA, dont nous avons discuté hier, nous sommes ici en plein cœur de vos compétences. Madame la Ministre, vous avez la responsabilité d'offrir une sortie de crise: vous devez faire en sorte que ces enfants qui attendent soient mis en sécurité – tant psychique que physique –, et que les listes cessent de s'allonger. La survie d'une partie de ces enfants et de ces jeunes dépend de la solution que nous leur offrirons.

La situation est inacceptable. J'attends de vous une réaction urgente pour une situation urgente. Je reviendrai vers vous pour un échange plus exhaustif sur cette thématique.

Enfin, je suis d'accord avec vous, nous devons créer une union sacrée. Je compte sur vous pour sensibiliser un large public, y compris les membres de votre parti, à cette union sacrée et à la lutte contre toutes les formes de pauvreté. Les dernières sorties médiatiques à ce sujet ne sont pas rassurantes.

- 10.8 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lettre ouverte des directions de centres PMS»
- 10.9 Question de M. Samuel Nemes à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lettre ouverte des centres PMS»
- 10.10 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Coup de gueule des centres PMS»
- 10.11 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mal-être des centres PMS»
- M. le président. Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (Assentiment)

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — Madame la Ministre, le collectif Faut l'dire, qui regroupe les directeurs des centres PMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous a adressé une lettre ouverte dans laquelle ses membres disent tout leur désarroi. Ils sont en plein désarroi, car ils ne parviennent pas à accompagner tous les jeunes qui en ont besoin. En outre, ils ne comprennent pas la décision de votre gouvernement de ne pas prolonger le financement qui leur avait été alloué durant la crise sanitaire.

Je vous ai déjà interpelée à ce sujet voici quinze jours. En guise de réponse, le gouvernement a clairement fait savoir que le prolongement de ce financement ne faisait pas partie de ses priorités ou que, en tout cas, il n'avait pas pu être obtenu lors du conclave budgétaire. Je vous ai donc invitée à revoir vos priorités.

Les indicateurs de la santé mentale des jeunes ne sont pas très nombreux et sont difficilement identifiables, mais tous ceux dont nous disposons sont actuellement dans le rouge. Or, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) mettent plusieurs mois à prendre un jeune en charge. Dès lors, les parents et les jeunes en difficulté se tournent vers un service de première ligne, qui est en contact direct avec l'école: le centre PMS.

Avez-vous reçu la lettre ouverte du collectif Faut l'dire? Quelle est votre réaction? Avez-vous soumis de nouvelles propositions au gouvernement? Quand un réel recensement du nombre de cas traités par les centres PMS depuis le début de la crise sanitaire sera-t-il effectué? Enfin, comment comptez-vous répondre à la demande des jeunes et des familles qui attendent une solution? Il suffirait de maintenir le financement alloué aux centres PMS pour que suffisamment de personnes soient à l'écoute des jeunes.

M. Samuel Nemes (PTB). – Madame la Ministre, quel est, selon vous, le rôle d'un centre PMS? Vous avez décidé de supprimer un emploi sur six dans les

centres PMS, c'est-à-dire 15 % du personnel. Les centres PMS semblent donc n'être qu'une simple ligne dans votre ajustement budgétaire.

Laissez-moi vous citer les mots utilisés par les représentants des centres PMS pour qualifier cette décision dans la presse: «honteux», «dramatique», «inacceptable pour les élèves et les équipes», «irrespectueux», «décourageant», «frustrant». Ils ont raison d'employer ces termes. Les centres PMS sont les seuls endroits facilement accessibles, gratuits et directement présents dans les écoles pour prendre soin des jeunes. Les besoins sont immenses: la pauvreté et la précarité explosent, les violences intrafamiliales augmentent et les problèmes liés à la santé mentale se multiplient. Un Belge sur trois a des problèmes liés au stress, à l'angoisse ou à la dépression. Les jeunes y sont particulièrement fragiles. Ils sortent de deux ans d'années de Covid-19.

Alors que les besoins augmentent, vous diminuez les moyens! Je ne comprends pas votre choix, d'autant plus que vous sortez d'une longue période de rencontres avec les directeurs des centres PMS, qui vous ont expliqué leur situation.

Avez-vous pris connaissance de la lettre ouverte que les centres vous ont adressée? Quelle réponse apportez-vous à toutes ces personnes qui sont en colère de ne pas pouvoir mener leur mission jusqu'au bout? Quelle réponse apportez-vous aux jeunes qui ont besoin d'eux? Comptez-vous revenir sur votre décision de supprimer des moyens pour les centres PMS?

Mme Diana Nikolic (MR). – La santé mentale des jeunes est un sujet qui revient très régulièrement dans les travaux de ce Parlement, et singulièrement de la commission de l'Éducation. À l'initiative de mon collègue Nicolas Janssen, cette même commission a mené une série d'auditions qui ont débouché sur un rapport et des recommandations. Ce rapport souligne notamment le rôle primordial des centres PMS et recommande de les renforcer.

Le gouvernement a agi à cet égard. Dans le cadre de la crise sanitaire, il a débloqué 12 millions d'euros pour renforcer les centres PMS. Ce montant a permis d'engager 250 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires, soit une augmentation de 15 % des effectifs. Malheureusement, le gouvernement a dû renoncer à cette enveloppe à l'issue du conclave budgétaire.

Toutefois, les signaux d'alerte sont là. La presse relaye le «gros coup de gueule» des centres PMS. Ce coup de gueule, nous devons l'entendre! Madame la Ministre, que contient précisément la lettre des centres PMS? Quels signaux d'alerte lancent-ils? Quelles sont leurs demandes et leurs propositions? Quelle suite pouvezvous y donner?

L'enveloppe octroyée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire avait pour objectif de renforcer les centres PMS. Cette crise aura des effets retards et des problèmes additionnels surviennent. Les signaux d'alerte lancés par les centres

PMS ne datent ni d'hier ni de la crise sanitaire! Quelles solutions concrètes envisagez-vous? Voilà les vraies questions que notre Parlement doit se poser.

M. Michele Di Mattia (PS). – Plusieurs directions de centres PMS ont publié cette semaine une lettre ouverte commune dans laquelle elles expriment leurs difficultés pour répondre au désarroi croissant des jeunes. Elles déplorent notamment le fait que les moyens exceptionnels octroyés durant la crise sanitaire n'ont pas été reconduits.

Je répète ce que mes collègues ont déjà dit: il est fondamental d'accompagner les jeunes en détresse. Ceux-ci ne se trouvent pas uniquement dans les écoles; la problématique est beaucoup plus large et transversale. Cela étant dit, un tel accompagnement nécessite de pouvoir compter sur les forces de chacun, chaque service poursuivant ses missions de base. Le pouvoir fédéral a débloqué des moyens complémentaires pour renforcer certains services de première ligne spécialisés dans la prise en charge de jeunes connaissant des difficultés psychologiques.

Madame la Ministre, au-delà de votre réponse à cette lettre ouverte, avez-vous rencontré le ministre Vandenbroucke à ce sujet? Quelles sont les options possibles pour soigner les problèmes psychologiques des jeunes? Quelles sont les mesures envisagées pour faciliter le transfert des jeunes vers les services spécialisés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Ce sujet est sensible à bien des égards. Je suis bien consciente des difficultés que vivent encore de nombreux jeunes sur le plan de la santé mentale. Madame Nikolic, la crise sanitaire a effectivement une sorte d'effet retard; les écoles et les centres PMS en subissent encore actuellement les conséquences. Je comprends dès lors le désarroi des membres du personnel des centres PMS qui ne parviennent pas à aider tous les jeunes comme ils le souhaiteraient.

La santé mentale a fait l'objet d'une attention particulière dès les premiers moments de la crise sanitaire. Nous avons été alertés par différents acteurs de la santé mentale et nous avons débloqué des moyens exceptionnels pour les centres PMS. Dès le départ, j'ai insisté sur le fait que ces moyens étaient exceptionnels et que je ne disposais pas des crédits suffisants pour les prolonger au-delà de la crise sanitaire.

J'ai ensuite veillé à maintenir le plus longtemps possible cette aide issue du Plan de relance afin de la tirer jusqu'à la fin du mois de novembre 2022, pour que les centres en bénéficient encore en ce début d'année scolaire. Aujourd'hui, le prolongement de ces moyens nécessiterait de dégager des fonds issus, cette fois, du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour un montant de 12 millions d'euros en année pleine.

Lors du conclave budgétaire et au vu du contexte budgétaire extrêmement difficile, le gouvernement a décidé de ne pas financer de politique nouvelle. Pour autant, il n'oublie pas les jeunes et les problèmes de santé mentale auxquels ils font face.

Je rappelle qu'il existe d'autres intervenants qualifiés et que la prise en charge des jeunes sur le plan psychologique ne fait pas partie des missions principales des centres PMS. Ces centres accomplissent d'autres missions dans les écoles, ce qui rend leur tâche extrêmement compliquée. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec les représentants des centres PMS lorsqu'ils sont venus manifester sous mes fenêtres.

Bien avant le conclave budgétaire, nous avons rencontré les différents niveaux de pouvoir impliqués dans la santé mentale. Chacun doit prendre sa part de responsabilité. Nous avons rencontré le cabinet du ministre fédéral de la Santé publique, Frank Vandenbroucke. Celui-ci a débloqué des montants considérables, puisque le soutien aux psychologues de première ligne est passé de 39 millions à 152 millions d'euros. Notre rôle est d'articuler ces nouveaux moyens issus de l'État fédéral avec les politiques existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres des centres PMS doivent être en mesure d'orienter convenablement les jeunes vers les services qui peuvent les prendre en charge, gratuitement ou à prix très modéré, ou vers des psychologues qui sont recrutés pour remplir cette mission.

Après ce travail de coordination entre les différents niveaux de pouvoir, nous avons publié, le 21 octobre dernier, la circulaire 8761 qui informe les écoles et les centres PMS sur l'articulation entre les différents services. La circulaire fournit la liste des personnes vers qui orienter les élèves et leurs parents en cas de difficulté. À cela s'ajouteront des webinaires organisés par les coordinateurs locaux des réseaux de santé mentale à l'intention des centres PMS. J'espère ainsi donner la pleine puissance à ces renforts fédéraux extrêmement bienvenus. Je ne nie absolument pas la détresse de nombreux jeunes; il convient cependant de faire en sorte que chacun prenne sa part dans ce contexte extrêmement difficile.

En ce qui concerne la réforme des centres PMS, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit un chantier à ce sujet. À la suite de la crise de la Covid-19, nous avons décidé de reporter le volet de ce chantier relatif à la réforme des structures des centres PMS. Ces derniers avaient littéralement la tête sous l'eau à ce moment-là et ce n'était pas le moment d'entamer une réforme. Nous avons donc recentré le travail sur les volets relatifs aux missions et au pilotage.

Le travail se poursuit et la phase participative aura bien lieu; elle sera réadaptée aux nouveaux enjeux. Dans le cadre du chantier n° 15 et du projet lié au pilotage, nous veillerons à objectiver la charge de travail des centres PMS, car nous n'avons reçu que très peu de données. Un travail de fond est mené à cet effet, pour assurer

la mise en œuvre du rapportage, appuyé sur la collecte des données. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sont évidemment consultés en permanence. Ils l'ont été notamment au sujet de la circulaire. Nous avançons main dans la main, conformément à la dynamique habituelle du Pacte.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — Madame la Ministre, ce n'est pas parce que la crise sanitaire s'éloigne que ses impacts sur la santé mentale de toute la population, y compris des jeunes, s'estompent. Mon groupe en a été conscient très tôt, puisque nous avons été les premiers à vous alerter par le biais d'une proposition de résolution.

Vous nous dites aujourd'hui que les centres PMS ne sont pas les seuls en première ligne, que le gouvernement fédéral doit aussi prendre sa part et que les centres PMS ont d'autres missions. Je veux bien tout entendre, mais, aujourd'hui, les centres PMS sont réellement en première ligne dans le monde de l'école. Leurs travailleurs peinent à répondre aux demandes.

La réforme annoncée a été reportée. Dès lors, face à cette conjonction de facteurs, nous vous demandons de faire confiance au personnel des centres PMS. Vous devez les croire lorsqu'ils vous disent qu'ils n'ont jamais connu une rentrée comme celle de cette année. Depuis un an, nous demandons que les données provenant du terrain soient récoltées. Nous ne disposons pas de données objectivables, car aucun service ne s'est occupé de collecter le nombre de dossiers suivis. Ce n'est pas normal!

Pour nous, il est nécessaire de maintenir les moyens actuels, même si ces aides exceptionnelles étaient liées à la crise sanitaire. Je le répète, ce n'est pas parce que la pandémie s'éloigne que ses impacts s'estompent. Dès lors, au moment des débats budgétaires, mon groupe déposera des amendements pour maintenir ces moyens. C'est une priorité politique. Il faut trouver des moyens budgétaires pour maintenir les travailleurs des centres PMS et soutenir les jeunes.

M. Samuel Nemes (PTB). – Madame la Ministre, votre message aux centres PMS est donc le suivant: «Nous avons dégagé des moyens durant un temps, mais maintenant c'est terminé. Au revoir et merci!» Alors que vous avez déjà prolongé cette aide, vous changez maintenant votre politique.

Vous dites que les centres PMS accomplissent déjà de nombreuses missions et sont débordés. Ce n'est donc absolument pas le moment de diminuer leur budget, d'autant plus que les autres services sociaux de soutien psychologique que vous avez mentionnés sont également surchargés. Et encore faut-il que les parents aient les moyens de payer un accompagnement pour leurs enfants, ce qui n'est pas toujours le cas. Les centres PMS, quant à eux, sont gratuits.

Madame la Ministre, je vous invite à changer de politique! J'encourage tous les travailleurs des centres PMS qui ont manifesté en juin et qui vous ont forcée à les

recevoir à continuer à faire pression sur vous. À l'époque, certes, vous les avez rencontrés, mais vous avez choisi de ne pas les écouter. Changez votre politique!

Mme Diana Nikolic (MR). – Certes, le gouvernement a opéré des choix, sans aucun doute compliqués, lors du conclave budgétaire. Nous les regrettons, mais les moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas extensibles à l'infini. Madame la Ministre, vous vous êtes aussi tournée vers d'autres niveaux de pouvoir, car, comme on le répète souvent, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut tout supporter à elle seule. Le secteur de la jeunesse concerne l'ensemble des niveaux de pouvoir.

Néanmoins, nous nous accordons à dire que les centres PMS réalisent un travail indispensable. Il est vrai que nous pourrions à tout le moins commencer par recueillir les informations sur les interventions concrètes des centres PMS et analyser leur évolution au cours de ces deux dernières années. Comme le courrier des centres PMS en fait état, le cadre de leurs interventions a fortement évolué ces dernières décennies. Leurs besoins ont explosé, mais les moyens n'ont pas suivi.

J'entends que vous serez à l'écoute de leurs préoccupations et qu'il est prévu de mener un travail en concertation avec les centres PMS dans le cadre du chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous reviendrons en commission sur votre agenda et sur le processus participatif. Il est essentiel d'apporter des réponses concrètes en commission et au Parlement, car, derrière les préoccupations des centres PMS, ce sont bien les services et le soutien destinés à notre jeunesse qui sont en jeu, en particulier dans les écoles, qui figurent souvent en première ligne.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vos explications m'ont semblé claires et cohérentes par rapport à la situation. L'école ne peut pas, à elle seule, se charger de l'ensemble de cette problématique. Les longues auditions organisées par notre Parlement nous ont permis de nous rendre compte que les centres PMS devaient pouvoir passer le relais à des services spécialisés. Vous l'avez encore souligné avec bon sens. Je vous remercie d'avoir entendu le cri d'alarme des centres PMS. La formidable augmentation de budget consentie par le gouvernement fédéral est une décision adéquate en vue d'instaurer une véritable politique de santé mentale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

11 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à promouvoir et à encadrer l'enseignement en immersion linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 448 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution en commission de l'Éducation. (Assentiment)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle

(doc. 451 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution en commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (Assentiment)

12 Proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et condamnant la répression des manifestations (doc. 447 (2022-2023) n° 1)

12.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). — Comme cela a été fait dans d'autres parlements, nous avons décidé d'agir pour exprimer la volonté de notre Parlement de soutenir les femmes iraniennes en lutte. Les femmes et les filles dans ce pays subissent une forte répression, qui touche également toutes les minorités de genre. Par conséquent, nous avons élaboré une proposition de résolution pour les protéger tout en condamnant la répression. Il est important que nous prenions la parole ici, au sein de notre Assemblée, pour exprimer notre volonté de mettre en exergue toutes les situations de patriarcat et les entraves faites aux droits des femmes conçues par le régime des mollahs.

Cette proposition de résolution contient une série de recommandations qui nous engage, en tant que Parlement, à défendre les droits des femmes. Elle contient aussi d'autres recommandations adressées aux autres autorités compétentes en ce domaine, à commencer par notre gouvernement. Notre texte est assez précis dans la manière dont il a été construit. Il met en évidence à la fois le régime des mollahs et son régime de répression des libertés orchestré par la loi islamique et le véritable patriarcat qui est à l'œuvre dans ce pays.

Pendant près de deux mois après la mort de Mahsa Amini, une jeune Iranienne d'origine kurde de 22 ans, dans le centre de détention de la police des mœurs, les manifestations se sont succédé en Iran et dans le monde entier. Elles ont été organisées pour soutenir l'expression des femmes iraniennes dans leur volonté d'autonomie et de liberté ainsi que pour dénoncer les atteintes aux droits des femmes et des minorités de genre en Iran, sous couvert de la loi islamique. En Iran comme sur la scène internationale, la police des mœurs iranienne est régulièrement sous le feu des critiques pour sa répression persistante et sa discrimination systématique à l'égard des femmes. Elles se traduisent notamment par

l'obligation du port du voile et l'instauration d'un code vestimentaire strict. La police des mœurs veille à sanctionner toute forme de transgression par les femmes.

L'expression de certaines lois renforce encore le patriarcat par le biais d'autres discriminations institutionnalisées, contenues dans le code de la famille et dans celui du statut personnel, faisant des femmes d'éternelles mineures. Ce patriarcat, qui est une source de violences physiques et psychiques contre les femmes, organise la ségrégation genrée de l'espace public. Les jeunes femmes iraniennes, qui représentent aujourd'hui 60 % du public étudiant, ont accès à la formation, mais elles ne peuvent exprimer leurs potentialités ni dans le monde du travail ni dans la représentation politique. Elles s'expriment dans la rue en participant aux manifestations, car elles n'ont plus rien à perdre devant la vie qui se présente à elles, une vie contrainte par les interdits organisés par le régime.

Les personnes qui défendent les droits des femmes et des minorités sont emprisonnées pour avoir participé à des manifestations soutenant l'égalité entre hommes et femmes en Iran. Ces manifestations, qui s'étendaient à tout le pays, se sont désormais propagées dans d'autres couches sociales, en particulier les jeunes, mettant en cause le régime des mollahs. Aujourd'hui, le nom et le visage de Mahsa Amini sont devenus les symboles du vent de révolte qui souffle sur l'Iran. Or, les femmes sont nombreuses, et parfois très jeunes, à mourir en Iran dans les mêmes circonstances, sous les coups et les balles d'un régime liberticide et profondément discriminatoire à leur égard et à l'égard des minorités de genre. Citons Zahra Seddiqi Hamedani et Elham Chubdar, deux militantes pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), qui sont accusées de promouvoir l'homosexualité et qui ont été condamnées à mort en Iran.

C'est la raison pour laquelle le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles joint sa voix à celle d'autres assemblées du pays pour condamner fermement la mort de Mahsa Amini et la répression extrêmement violente des manifestations. La répression a fait jusqu'ici plus de 200 morts, dont au moins 25 enfants, et 30 journalistes ont été emprisonnés depuis la mort de Mahsa Amini. Notre Parlement entend rappeler son engagement ferme en faveur des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, en Iran comme ailleurs.

Par cette proposition de résolution, notre Parlement demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de promouvoir d'une manière multilatérale le soutien aux femmes d'Iran qui luttent pour leurs droits et libertés et demandent aux autorités iraniennes la fin des répressions brutales envers les manifestants et de soutenir la démocratie, les droits humains et l'État de droit en Iran. Le Parlement demande également au gouvernement d'appeler l'Iran à respecter les instruments juridiques internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux que l'Iran a ratifiés,

mais aussi de l'appeler à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déclarée entité hospitalière, nous demandons au gouvernement de garantir les meilleures conditions d'accueil aux personnes fuyant la répression du pouvoir iranien. Il est en effet particulièrement étonnant que la Belgique ait refoulé une jeune femme âgée de 20 ans qui entendait décider librement de son avenir et voulait s'opposer à un mariage arrangé par son oncle, lequel a fait fi de l'autonomie et du libre arbitre de sa nièce. Il faut garantir au mieux l'accueil des personnes fuyant l'Iran qui sont présentes sur le territoire belge et qui sont susceptibles de demander l'asile, ainsi que l'accueil des personnes qui pourraient encore arriver à la suite de la répression de la population organisée par les autorités iraniennes. Il faut aussi porter une attention particulière aux enfants qui fuient l'Iran, par exemple en leur offrant un accompagnement psycho-social adapté.

Dès lors, en s'appuyant sur les diverses compétences communautaires, notre Parlement demande au gouvernement d'optimiser les possibilités pour les étudiants et chercheurs venant d'Iran d'effectuer des voyages en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons une pensée particulière pour le professeur Ahmadreza Djalali qui est toujours emprisonné et sous la menace d'une exécution.

Nous demandons aussi au gouvernement de soutenir les initiatives de la société civile qui contribuent à améliorer les droits et libertés en Iran, notamment en ce qui concerne les violences à l'encontre des femmes et des personnes (LGBTQIA+). Nous lui demandons de soutenir les structures de la société civile qui favorisent l'accueil des Iraniens exilés, réfugiés et demandeurs d'asile.

«Femme, vie, liberté»: ce slogan que scandent les femmes en Iran, et plus largement les démocrates du pays, est un espoir fort qui résonne aussi chez nous, un espoir que nous nous efforçons de soutenir et de transmettre.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le groupe PTB est très choqué de ce qu'il est arrivé à Mahsa Amini: cette femme est morte à la suite de violences policières, sous prétexte qu'elle ne portait pas le voile de manière appropriée. C'est évidemment scandaleux et inacceptable! Nous condamnons aussi fermement les événements qui ont suivi. Le seul point positif est la réaction du peuple iranien. Il a bravé les interdictions et décidé de revendiquer davantage de droits démocratiques. Depuis presque deux mois, les Iraniens sortent dans les rues pour réclamer inlassablement plus de droits et s'opposer aux discriminations faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+.

Nous ne pouvons que témoigner notre soutien au peuple iranien qui, malgré les interdictions, a pris son sort en main et décidé de revendiquer davantage de démocratie. C'est pourquoi le groupe PTB soutiendra la proposition de résolution,

particulièrement parce qu'elle nous invite à prendre nos responsabilités en demandant une aide concrète pour les réfugiés. Il s'agit en réalité du seul point sur lequel nous avons une réelle marge de manœuvre. Nous sommes également d'accord avec les autres éléments de cette proposition de résolution. Le plus important est d'agir là où nous le pouvons. Des familles sont déjà forcées de fuir l'Iran en raison de la répression. La moindre des choses est de les accueillir dans de bonnes conditions.

La proposition de résolution demande au gouvernement de la Communauté française d'intercéder auprès de l'État fédéral pour permettre d'accueillir les réfugiés iraniens dans de meilleures conditions. Il faut faire pression sur le gouvernement fédéral pour que les conditions d'accueil soient meilleures que celles offertes ces dernières semaines, au cours desquelles des réfugiés se sont trouvés dans des situations dramatiques. Nous encourageons également les demandes de soutien à la société civile et aux associations qui assurent l'accueil des réfugiés, même s'il ne faudrait pas que l'État se décharge de ses responsabilités: c'est à lui que revient principalement la responsabilité d'accueillir les réfugiés et de traiter de la meilleure manière les demandes d'asile qui ne manqueront pas d'arriver.

La proposition de résolution contient aussi des demandes au gouvernement de la Communauté française. Nous les soutenons également. Dans le cadre de ses compétences, notre gouvernement peut assurer un accueil psycho-social adapté aux enfants. Parmi les réfugiés se trouvent malheureusement des enfants qui arrivent avec leurs parents, ou parfois seuls, et ont besoin d'un accueil totalement adapté. Nous soutenons donc cette demande explicite, de même que la demande d'optimisation par la Communauté française des possibilités de déplacement des étudiantes et étudiants, ainsi que des chercheurs et chercheuses iraniens. Pour toutes ces raisons, nous soutenons la proposition de résolution.

Toutefois, le groupe PTB s'étonne que nous ne fassions pas preuve du même zèle dans toutes les circonstances. Je fais référence à Jamal Khashoggi, assassiné de la manière la plus barbare qui soit dans les locaux mêmes du consulat d'Arabie saoudite à Istanbul. J'ai regardé dans les archives, ici et ailleurs: le Parlement n'a adopté aucune résolution dans ce cas, pas plus que lors de l'assassinat, au mois de mai dernier, de Shireen Abu Akleh, une journaliste américano-palestinienne qui couvrait l'assaut du camp de Jénine par les forces armées israéliennes et qui a été assassinée alors qu'elle portait un gilet pare-balles sur lequel était clairement inscrit le mot «Press». Je ne citerai pas les nombreux activistes philippins de gauche tués ces cinq dernières années, de même que les nombreux journalistes et syndicalistes colombiens assassinés presque quotidiennement. Je termine en mentionnant George Floyd qui a, lui aussi, été victime de violences policières. Il s'agit un peu de la même situation qu'en Iran, sauf que cela s'est passé aux États-Unis. Là non plus, aucune proposition de résolution n'a suivi.

Dès lors, nous avons un peu la désagréable impression que nous condamnons nos alliés avec moins de zèle. Cela demande certes un peu plus de courage politique, mais c'est sans doute l'action la plus efficace. Nous l'avons parfois constaté, les lignes bougent davantage quand nous osons dire ce que nous pensons aux représentants des pays avec lesquels nous sommes en relation.

Néanmoins, je rappelle que nous soutiendrons sans réserve la proposition de résolution, car nous estimons que les demandes concrètes qui s'y trouvent sont de nature à venir en aide à la population iranienne, courageuse, qui se bat actuellement contre son gouvernement. Nous voterons pour cette proposition de résolution, car c'est ce que nous pouvons faire de mieux à court terme.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). — Monsieur Kerckhofs, vous dites que nous aurions dû adopter des résolutions pour d'autres cas que vous listez, mais votre groupe ne vote pas celles que nous avons déposées, comme celles portant sur la situation des Ouïghours ou des Ukrainiens. Vous pourriez agir en les votant au lieu de vous cacher derrière des circonvolutions et, finalement, de ne pas être à nos côtés lors de combats nobles pour la promotion des valeurs que nous essayons de défendre au sein de ce Parlement.

Mes estimés collègues, la proposition de résolution que j'ai l'honneur de porter aujourd'hui a pour but d'adresser un message très clair au nom des valeurs que la Fédération Wallonie-Bruxelles véhicule au sein de notre pays, mais aussi de l'Union européenne. Depuis 1979, les droits des femmes, la liberté de conscience et la liberté d'expression sont cruellement muselés en Iran. Le ras-le-bol — ce terme est un doux euphémisme — de la société iranienne en est la preuve concrète. En effet, ce pays connaît actuellement la période de manifestation la plus longue et la plus violemment réprimée pendant le régime des mollahs au pouvoir depuis la révolution islamique.

Remontons quelques instants aux origines de cette contestation croissante. Le 13 septembre, Mahsa Jina Amini, une jeune femme de 22 ans originaire du Kurdistan iranien, a été arrêtée à Téhéran par la police des mœurs qui est chargée du strict respect des règles vestimentaires en Iran. La police a justifié l'emploi de la violence à l'encontre de Mme Amini en raison d'un mauvais positionnement de son hijab. Il faut s'arrêter sur le sens qu'ont les mots. Elle a été transportée à l'hôpital et elle est décédée à la suite de ses blessures trois jours plus tard. Elle a été tabassée et tuée parce qu'elle portait mal son voile. C'est bel et bien la mort de Mme Amini et d'autres femmes dans le même cas qui a enclenché ce soulèvement qui s'est répandu aux 31 provinces iraniennes.

Derrière les gestes symboliques de ces femmes réellement courageuses qui brûlent leur hijab et se coupent les cheveux se tient toute une société qui entend se soulever contre le pouvoir qui l'opprime. Si l'ensemble des membres de la société iranienne exprime sa contestation, nous devons comprendre que le régime actuel ne repose sur aucune base populaire ou démocratique. Une société n'est pas démocratique si les femmes n'y sont pas libres.

Ce vote est urgent, mais il a un but précis. Comme le MR et d'autres partis le feront certainement dans d'autres parlements, nous allons devoir adresser un message politique, diplomatique et de la plus grande fermeté au régime iranien. J'ai rencontré des ressortissants iraniens, et notre soutien est important pour eux. Différentes rencontres, comme le conseil de ministres et le sommet iranien, vont se dérouler dans les prochains jours, et la position que prend un parlement est importante.

Deux solutions sont possibles à l'issue de cette crise: le retour au statu quo et au carcan imposé par la République islamique d'Iran, qui a réprimé encore plus durement cette contestation, ou bien une transition vers une société démocratique. Il est évident que notre vote de ce jour indiquera la solution que nous préconisons. Soyons du bon côté de l'histoire et soutenons la démocratie partout où elle veut naître.

M. le président. – La parole est à M. Matagne.

M. Julien Matagne (Les Engagés). — Chers collègues, vous connaissez tous l'histoire tragique de Mahsa Amini. Cette jeune fille passait ses vacances en famille et devait entamer des études universitaires, mais la police des mœurs iranienne en a décidé autrement. Sa vie lui a été ôtée pour un voile mal porté. Mahsa Amini est désormais le visage de nombreuses manifestations qui ont lieu à travers l'Iran. «Femme, vie, liberté», crient les Iraniennes et les Iraniens qui se lèvent contre ce que l'on a appelé «l'apartheid de genre». Ils et elles se battent pour leurs droits, pour l'égalité et pour leur liberté. Le mouvement de contestation s'est généralisé et implique également les minorités ethniques, les communautés LGBTQIA+, ainsi que des hommes qui se montrent solidaires.

Depuis un mois, ce mouvement populaire est confronté à une répression sanglante de la part des autorités iraniennes. Depuis le début des manifestations, 248 personnes auraient été tuées. Selon l'activiste et journaliste iranienne Masih Alinejad, les Iraniennes et les Iraniens ne demandent pas aux pays démocratiques de les sauver, mais d'arrêter de sauver leur régime meurtrier. C'est dans ce contexte que la majorité nous présente sa proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et condamnant la répression des manifestations.

Notre formation politique regrette de ne pas avoir été associée dès le départ à la rédaction de ce texte. Ce n'est pas la première fois que la majorité manque d'élégance. Nous tenons à le signaler, et ce, parce que nous pensons que nous devons parler d'une seule voix sur de tels sujets. Il est inutile que la majorité présente

seule un tel texte en espérant que l'opposition le soutiendra. Ce qui sera bien évidemment le cas ici.

À travers cette proposition de résolution, le Parlement condamne notamment la répression par les autorités iraniennes. Il demande également au gouvernement d'adresser un message de soutien aux femmes et aux hommes luttant pour leurs droits et libertés en Iran. Enfin, il réclame la fin des répressions envers les manifestants. Nous nous étonnons que le texte ne demande pas au gouvernement de condamner la répression.

Cette proposition de résolution appelle également à faciliter l'accueil des personnes fuyant les répressions et demande aux autorités fédérales d'assurer au mieux l'accueil des personnes fuyant l'Iran. J'aurais envie de dire que cela ne devrait pas uniquement être valable pour les personnes fuyant l'Iran. Jusqu'ici, l'État fédéral s'est montré incapable de répondre efficacement à la crise de l'accueil que connaît la Belgique depuis plus d'un an, laissant de nombreuses familles à la rue.

Nous soutiendrons ce texte. Mais nous soutiendrons surtout les Iraniens et les Iraniennes qui manifestent pour leur liberté. Nous souhaitons condamner fermement la répression qui s'opère actuellement en Iran.

M. le président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Dans ma première intervention, j'ai exprimé ce que le groupe Ecolo voulait mettre en exergue dans le texte de cette proposition de résolution. Nous nous réjouissons qu'elle soit approuvée à l'unanimité.

M. le président. – La parole est à Mme Bomele Nketo.

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI). — Tous les démocrates rêvent aujourd'hui d'un changement de régime à Téhéran. La révolte qui traverse l'Iran est moins un soulèvement pour des raisons économiques, comme les mouvements de 2017 et 2019, qu'un combat brut et primaire pour la liberté et notamment contre l'imposition du port du voile. Mon groupe soutiendra donc cette importante proposition de résolution, même si nous aurions aimé qu'elle inclue une demande d'enquête internationale indépendante auprès de l'ONU, ainsi qu'un plaidoyer pour des sanctions européennes plus dures et plus ciblées à l'encontre des personnes et organisations directement impliquées dans la mort de Mahsa Amini et dans les répressions actuelles.

M. le président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur Kerckhofs, je suis outrée que le PTB vienne donner des leçons de géopolitique à deux vitesses! Vous avez deux poids, deux mesures dans vos prises de position! Votre attitude est inconvenante et incohérente si l'on pense à vos prises de position eu égard aux résolutions concernant les Ouïghours ou Taïwan. Votre posture de donneur de leçons est très mal

venue! Le combat que nous voulons mener et le message que nous voulons faire passer devraient être bien au-dessus des propos de bas étage que vous tenez. Objectivement, dans ce domaine, le PTB n'a certainement aucune leçon à donner.

Pour revenir sur le fond du texte que nous défendons aujourd'hui, ce n'est pas la première fois que des collègues et moi-même intervenons sur la situation en Iran. Pour cause, cela fait des décennies que le pouvoir iranien bafoue les droits humains en général et ceux des femmes en particulier.

L'une des dernières illustrations macabres de cette politique répressive porte un nom qui a déjà été prononcé plusieurs fois dans notre Assemblée cet après-midi: celui de Masha Amini. Cette jeune femme de 22 ans a effectivement été arrêtée au mois de septembre dernier par la police iranienne des mœurs à Téhéran pour «port du voile inapproprié». À la suite de cette arrestation, elle ne reverra jamais sa famille. Elle n'a en effet pas survécu aux violences qui lui ont été infligées.

Faisant suite à cet assassinat, des manifestations ont éclaté un peu partout en Iran, mais aussi dans le monde, pour dénoncer ces atteintes aux droits des femmes: des ONG, des artistes, mais aussi des sportifs — comme tout récemment la célèbre grimpeuse Elnaz Rekabi — ont appelé la communauté internationale à soutenir le peuple iranien dans son ensemble, et en particulier les femmes dans leur combat pour leurs droits et libertés. Notre proposition de résolution s'inscrit dans le mouvement de soutien mondial au combat mené, souvent au péril de leur vie, par ces femmes iraniennes, mais aussi par leurs alliés.

Avant d'en venir aux demandes concrètes, j'aimerais simplement rappeler ce que les femmes subissent en Iran depuis plusieurs années. L'on parle de diverses discriminations, notamment dans l'exercice de leurs droits — que ce soit en matière de mariage, de divorce, d'accès à l'éducation et à l'emploi, de succession ou encore d'accès aux fonctions politiques —, mais aussi de la loi discriminatoire qui impose le port du hijab. En cas de non-respect — avéré ou non — de ces règles imposées, les conséquences peuvent aller du «simple» harcèlement à la détention arbitraire, aux tortures, aux coups de fouet, à la lapidation et autres violences corporelles.

Depuis plus de quarante ans, les femmes iraniennes sont enfermées dans une cage qui institutionnalise la soumission de leur corps et de leur esprit. Ce phénomène est d'ailleurs documenté par de nombreuses ONG, dont Amnesty International. La mort de Mahsa Amini a été une véritable étincelle qui a enflammé un immense mouvement de contestation contre les injustices et l'oppression subies depuis toutes ces années. Les femmes iraniennes sont aujourd'hui dans la rue pour crier leur ras-le-bol face à cette situation intolérable. Elles mènent collectivement ce combat pour le respect de leurs droits et libertés. Ce faisant, elles risquent tous les jours leur vie. En effet, le pouvoir iranien, plutôt que de répondre aux revendications légitimes de son peuple, a choisi la répression brutale des manifestations.

Plus de quarante ONG en témoignent: les autorités iraniennes tirent à balles réelles sur les manifestants. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 200 personnes ont été tuées et plus d'un millier arrêtées. Dernièrement, une jeune adolescente de 15 ans, Asra Panahi, a péri sous les coups de policiers en civil venus la chercher dans son école. Malgré toutes ces menaces, les contestations se poursuivent et se multiplient aux quatre coins de la République islamique d'Iran. De nombreuses femmes, les cheveux au vent et le visage déterminé, scandent leur slogan «Femme, vie, liberté» sous les applaudissements d'hommes venus les soutenir.

Les défenseurs des droits humains accusent également le pouvoir en place de mener une vague de répression qui affecte également les personnes LGBTQIA+. À cet égard, au début du mois de septembre, Zahra Seddiqi Hamedani et Elham Chubdar, deux militantes accusées de promouvoir l'homosexualité, ont été condamnées à mort en Iran. Ce sont deux exemples parmi d'autres qui montrent le danger auquel ces personnes sont exposées.

Quoi qu'en disent certains dans cet hémicycle, mon groupe a toujours défendu les droits humains en général, ceux des femmes en particulier, ainsi que la solidarité internationale avec les peuples opprimés. Ce texte s'inscrit dans cette volonté de défense des droits et de solidarité avec les femmes iraniennes et avec celles et ceux qui risquent leur vie face à la répression des autorités iraniennes.

Pour répondre à Mme Bomele Nketo, nous demandons effectivement que la lumière soit faite sur les circonstances qui ont mené à la mort de Masha Amini et qu'un soutien soit apporté en faveur des personnes qui manifestent aujourd'hui. Nous appelons également à cesser la répression meurtrière en cours. Nous demandons aussi de garantir les meilleures conditions d'accueil aux personnes fuyant la répression en Iran, d'assurer un accompagnement psycho-social pour les enfants qui seraient accueillis ici et d'optimiser les possibilités pour les étudiants et étudiantes et les chercheurs et chercheuses venant d'Iran d'effectuer leurs recherches ou études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous demandons par ailleurs au pouvoir fédéral de soutenir les femmes et personnes LGBTQIA+ iraniennes, d'assurer l'accueil des personnes qui fuient l'Iran, ou encore de soutenir à la fois les structures de la société civile qui viennent en aide aux personnes accueillies ici et les initiatives de la société civile destinées à améliorer les droits et libertés en Iran.

Pour conclure, je souhaiterais remercier sincèrement les collègues – cosignataires ou non de cette proposition de résolution – qui ont pris part aux échanges du jour et qui vont soutenir ce texte. Je voudrais m'adresser aux Iraniens et plus particulièrement aux Iraniennes pour leur dire que leurs aspirations sont légitimes, que le combat mené contre l'injustice et pour la défense de leurs droits mérite tout notre respect et notre soutien. Je souhaite aussi leur dire que leurs mots résonnent aujourd'hui dans notre Assemblée: «Femme, vie, liberté»

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

13 Proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie (doc. 433 (2022-2023) n° 1 et 2)

13.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Laruelle, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Aujourd'hui, les factures d'énergie sont devenues impayables. Les témoignages de détresse des familles, des écoles, des crèches, des lieux culturels et des clubs de sport pleuvent depuis plusieurs semaines. Cette semaine, Amandine Pavet a interpelé les ministres de l'Enfance et de l'Éducation pour leur livrer les témoignages d'élèves qui passent leurs journées dans des classes où la température est de 15 degrés. Depuis ces interpellations, elle a reçu des centaines de témoignages qui vont dans le même sens, et la situation ne va certainement pas s'améliorer en hiver.

Nous ne jetons évidemment pas la pierre aux écoles. Un directeur nous a alertés disant que sa facture d'énergie allait augmenter de 15 000 euros et qu'il n'a d'autres solutions que de réduire son personnel en licenciant des personnes, de réduire le matériel pédagogique ou d'augmenter les frais de garderie réclamés aux parents. Plus généralement, les écoles ont annoncé qu'elles risquaient de devoir utiliser l'intégralité de leurs subventions de fonctionnement pour payer leurs factures d'énergie en 2023.

Nous ne disons pas que rien n'est fait en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a annoncé 50 millions d'euros pour aider les écoles à payer leurs factures à la fin de l'année 2022 et en 2023. Le réseau des écoles catholiques, pour sa part, a calculé que pour terminer l'année, les écoles devront déjà débourser jusqu'à 60 millions d'euros supplémentaires à cause de la crise.

Ces dernières semaines, nous nous sommes fait l'écho de la détresse du personnel des lieux culturels. Le directeur d'un musée de Wallonie nous a expliqué craindre pour l'avenir à très court terme, car les coûts de l'énergie ont triplé, contrairement aux subventions. Selon ses projections, il n'aura plus les moyens de payer la technicienne de surface du musée en janvier. Une travailleuse qui subit la crise énergétique de plein fouet va se retrouver sans emploi et le musée ne sera plus nettoyé.

D'autres lieux envisagent de fermer durant l'hiver. Encore une fois, nous ne disons pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait rien. En effet, la ministre de la Culture a débloqué 6 millions d'euros pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques en 2022 et 2023. Cependant, nous avons relevé un surcoût pour dix lieux culturels, estimé à près de 3 millions d'euros, soit la moitié des 6 millions d'euros prévus par la ministre. Or, plusieurs centaines de musées, de salles de concert, de théâtres et de cinémas doivent être soutenus.

L'aide proposée par le gouvernement de la Communauté française est totalement insuffisante. Comment pouvons-nous éviter dans ce cas que les jeunes étudient dans le froid et que des clubs de sport et des lieux culturels ferment leurs portes en hiver? Après deux années de crise sanitaire, nous ne pouvons pas accepter un nouveau confinement de nos droits à l'éducation, à la culture, au sport, et ce, au nom du profit à tout prix. En effet, dans le même temps, une poignée de multinationales, les géants du secteur énergétique, font des surprofits indécents. Les profits supplémentaires d'Engie-Electrabel sont estimés à 9 milliards d'euros. Nous ne pouvons pas accepter une telle situation.

La proposition de résolution du groupe PTB comporte deux axes. Le premier axe consiste à indexer, dès maintenant, toutes les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière à compenser totalement la hausse des prix de l'énergie et ses répercussions. Le deuxième axe, dont le gouvernement ne s'est pas encore saisi, est que la Communauté française intercède, de tout son poids institutionnel, auprès du gouvernement fédéral pour qu'il baisse les prix et taxe les surprofits. Cette opération ne devrait pas être très compliquée puisque ce sont les mêmes partis qui composent la majorité à ces différents niveaux de pouvoir.

Il est possible de baisser et de bloquer les prix de l'énergie en Belgique. L'Espagne, l'Autriche, la Grèce et la France l'ont fait. Il est également imaginable de taxer les surprofits en Belgique. D'ailleurs, sous la pression citoyenne, le gouvernement fédéral a fini par annoncer son intention de le faire, mais le point n'a pas encore été voté. La formule proposée n'est cependant pas du tout ambitieuse et rapporterait entre 2 ou 3 milliards d'euros.

De son côté, le PTB a déposé au Parlement fédéral une proposition de loi qui permet de prélever 70 % des surprofits et de dégager 9 milliards d'euros pour répondre aux énormes besoins de la population. Le Parlement de la Communauté française ne doit pas se résigner et accepter que sa population et ses institutions ne disposent pas des moyens nécessaires pour se chauffer cet hiver. Dans un pays riche comme le nôtre, c'est inacceptable. Pour cette raison, nous vous invitons à soutenir notre proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Lomba.

M. Éric Lomba (PS). – La situation actuelle, marquée par l'inflation et la crise énergétique, est terriblement difficile à vivre pour nos concitoyens. Mon groupe

et moi-même l'avons dit lors du débat thématique qui s'est tenu voici quelques semaines, et nous l'avons répété en commission: les visées impérialistes et la folie du président russe, ainsi que les effets d'un capitalisme débridé et une forte dépendance aux énergies fossiles nous ont conduits à ce contexte difficile et extrêmement angoissant à l'entrée de l'hiver.

Les citoyennes et les citoyens ainsi que des secteurs entiers souffrent aujourd'hui et risquent de souffrir peut-être encore plus demain. Les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont bien sûr concernés: les établissements scolaires de tous les niveaux d'étude, les milieux d'accueil, le secteur sportif, le monde culturel et associatif.

Pour faire face à cette situation, des mesures sont à prendre à tous les niveaux de pouvoir. Cela implique de renforcer le dialogue entre ceux-ci pour parvenir à des solutions élaborées de façon conjointe, et ce, en tenant compte de la situation spécifique des secteurs et des difficultés qu'ils rencontrent. C'est la voie la plus crédible pour venir en aide à tous ces acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Compte tenu de ses compétences, de son budget limité et de son impossibilité de jouer sur ses recettes, la Fédération ne dispose que d'une marge de manœuvre étroite, mais pas nulle. Le gouvernement en est conscient puisqu'il n'a évidemment pas attendu le texte du groupe PTB pour prendre des mesures de soutien concrètes afin d'aider tous ces secteurs.

Des mesures concrètes, voilà ce qu'attendent aujourd'hui nos citoyennes et citoyens, plutôt qu'une proposition de résolution démagogique à deux balles! C'est même assez désobligeant pour les citoyens et les secteurs concernés. Mieux vaut des mesures concrètes. Ainsi, à la suite du dernier conclave budgétaire, nous avons appris que le gouvernement avait pris des mesures fortes, dégageant une enveloppe de 150 millions d'euros supplémentaires pour les années 2022 et 2023 en vue d'aider les secteurs de la Fédération à faire face à leurs surcoûts. Le groupe PS s'en réjouit.

Pour conclure, les attentes de la population sont considérables et doivent trouver des réponses concrètes, car, aujourd'hui, il est fondamental de ne pas agiter la peur et la colère, mais bien de rassembler les énergies pour assurer la meilleure protection possible aux citoyens et aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est la meilleure voie pour activer les leviers nécessaires et pour concrétiser la solidarité dans une approche constructive. C'est précisément la voie choisie par notre gouvernement et nous la soutenons. Pour cette raison, nous ne voterons pas en faveur de la présente proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – La présente proposition de résolution vise à soutenir les secteurs relevant de notre Fédération qui sont confrontés à la hausse des prix de l'énergie. Le gouvernement et le Parlement sont bien conscients des difficultés provoquées par la crise énergétique. Notre confiance est totale dans le gouvernement et son ministre-président. Des solutions ont été trouvées et différentes mesures ont été prises pour répondre à cette problématique urgente.

Non, Madame Bernard, nous ne sommes pas résignés. J'ai mon franc-parler et je vais vous dire tout le mal que je pense de votre proposition de résolution: elle est dénuée de propositions concrètes et de réflexion budgétaire. Personnellement, je me place résolument du côté des propositions concrètes et d'un gouvernement qui travaille tout en se montrant efficace.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Depuis le début de la crise énergétique, le groupe Les Engagés a plaidé sans relâche pour une limitation des prix, à l'instar des mesures prises par d'autres États membres comme la France, l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal. Force est de constater que, sur ce point, le gouvernement fédéral se complaît dans une forme de procrastination, préférant se cacher derrière la Commission européenne, qui est elle-même insuffisamment volontariste. C'est un débat que le groupe Les Engagés fait vivre dans la sphère publique et dans la sphère politique et, en particulier, au Parlement fédéral.

La demande formulée par le groupe PTB d'indexer les subventions poursuit sans aucun doute une intention honorable. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir, Mesdames et Messieurs les Députés, que l'indexation d'une large part des dotations et des subventions est déjà prévue décrétalement en Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'issue du conclave budgétaire, le gouvernement n'a pas prévu de dispositions dérogatoires à ces règles d'indexation dans le cadre de l'ajustement budgétaire de 2022 et du budget initial de 2023. D'ailleurs, nous n'osons pas imaginer qu'il en soit autrement. Nous serons bien évidemment particulièrement attentifs à ces mécanismes d'indexation dans nos analyses budgétaires.

De là à demander, comme le formule la proposition de résolution, que toutes les subventions soient indexées, y compris celles qui n'en font pas l'objet d'un point de vue réglementaire, c'est un choix que la majorité PS-MR-Ecolo n'a pas voulu poser. Malheureusement, la proposition de résolution n'y changera rien. Le gouvernement a préféré faire le choix d'engager une enveloppe de 150 millions d'euros à répartir sur les exercices 2022 et 2023. S'agit-il de mesures fortes et concrètes, comme l'ont dit les représentants de la majorité? Mon groupe et moimême n'en sommes pas du tout convaincus. Nous pensons même que ces moyens seront insuffisants pour assurer la viabilité de nombreux acteurs qui portent les missions de services publics essentiels découlant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le tableau de répartition de cette enveloppe de 150 millions d'euros. Les secteurs du sport et de la jeunesse bénéficieront tout au plus de 4 millions d'euros sur les deux exercices budgétaires. Ce montant nous paraît totalement insuffisant. Les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les milieux d'accueil, les acteurs de la culture, les clubs sportifs, les organisations de jeunesse, pour ne citer que quelques catégories de bénéficiaires, sont incontestablement dans une situation extrêmement précaire. Toutefois, c'est dans le cadre des travaux budgétaires que nous veillerons à vérifier si les prises de conscience dont font état les représentants de la majorité par rapport à la précarité de ces bénéficiaires donneront réellement lieu à l'attribution de moyens nécessaires et suffisants pour répondre à ces difficultés. À ce jour, nous ne sommes pas convaincus, mais le rendez-vous est pris pour les discussions budgétaires sur ce point en particulier.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). — La proposition de résolution me paraît obsolète au regard des dispositions qui ont été prises concernant le budget. Je rejoins les propos de M. Dispa. L'opposition ne dit pas autre chose. La majorité le dit aussi. Presque tout le monde en est conscient, excepté ceux qui, apparemment, ne savent pas lire un budget. La plupart des montants alloués aux secteurs seront indexés. Par conséquent, le premier volet de la proposition de résolution me paraît tomber à l'eau.

Concernant le deuxième volet qui recommande d'interpeler le pouvoir fédéral, nul besoin d'élaborer des résolutions ici pour le faire. En effet, nous plaidons et travaillons déjà au pouvoir fédéral. Je donne en exemple la taxation des surprofits. Le parti Ecolo a défendu cette mesure et a même amené les discussions. Le débat est porté à l'Europe par la ministre fédérale de l'Énergie. Les mesures envisagées permettront de ramener de l'argent. C'est un combat sur lequel nous serons toujours actifs.

Madame Bernard, vous avez cité quantité d'éléments qui sont incorrects. Il serait bien que vous disiez la vérité. Je sais que c'est compliqué, mais ce serait bien de le faire! Ce n'est pas 6 millions d'euros qui sont dégagés, mais 20 millions. Vous dites qu'il fait 15 degrés dans les écoles: si cela était exact, alors ce serait un vrai problème. Or, quelle température devrait-il faire dehors pour que la température dans les classes soit de 15 degrés? Probablement 10 ou 11 degrés. Or, nous sommes à la fin du mois d'octobre, et j'ignore si vous êtes allée dehors, mais il ne fait certainement pas 10 degrés. Pourquoi fait-il si chaud en cette fin du mois d'octobre? Posez-vous la question! Le dérèglement climatique est là, à l'œuvre! Je doute que ce soit avec des mesures exclusivement transversales que nous remédiions aux problèmes climatiques.

Votre parti appelle souvent à la consommation et aux émissions de CO₂. Vous montez au créneau pour défendre l'usage de la voiture partout où c'est possible

et pour défendre tous azimuts les énergies fossiles. Je conçois bien que votre parti soit productiviste. C'est votre rengaine de dire qu'il faut donner du travail en consommant la terre. C'est votre position politique, certes, mais ce n'est pas notre tasse de thé. Il faudrait que vous songiez à construire une histoire qui favorise la transition climatique. Quand vous dites que dix opérateurs culturels représentent trois millions d'euros de coûts énergétiques, pouvez-vous nous donner ces factures et les détailler? En effet, les chiffres que vous donnez proviennent de théâtres flamands qui ne sont pas équipés de panneaux solaires. Le Théâtre national de la Fédération Wallonie-Bruxelles est muni de panneaux solaires situés sur son toit. Voilà quelle est la voie à suivre!

Il faut équiper les bâtiments culturels, les établissements scolaires et tous les autres bâtiments de panneaux solaires. Il faut aussi isoler ces bâtiments. Là sont nos priorités de financement pour assurer un avenir à nos enfants, pour donner une chance aux générations futures de payer les factures énergétiques et pour rendre la population plus autonome et plus résiliente. Or, vos propositions consistent à interpeler le pouvoir fédéral et à soutenir des mesures transversales. Si vous proposiez des logiques de transition cohérentes qui ne sont pas de nature à faire souffrir la planète, peut-être pourrons-nous alors nous lever et monter à la tribune pour argumenter. Aujourd'hui, vous déposez des textes reposant sur des arguments fallacieux et de fausses vérités. Cela ne contribue pas à construire un débat démocratique. Dans tous les cas, notre groupe ne défendra pas votre proposition de résolution dont l'esprit remonte à l'année 1923 au moins.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, je vous remercie d'avoir participé à ce débat, mais je m'étonne de la plupart de vos interventions. Vous êtes toutes et tous d'accord pour dire qu'il faut bloquer les prix et taxer les surprofits, sauf peut-être les libéraux qui préfèrent rouler pour Engie et les centrales nucléaires. (Protestations sur les bancs du MR) Dans les faits, cependant, nous attendons toujours des mesures en ce sens. Notre Parlement devrait envoyer un signal en mettant en lumière les difficultés et la détresse des écoles, des crèches et des maisons de jeunes pour peser davantage dans le rapport de force et empêcher les services et les familles de payer la crise.

Monsieur Segers, vous dites que nous énonçons des contrevérités. Pourtant, le Théâtre national que vous citez prévoit un surcoût de 450 000 euros pour 2022 et 2023. Ce sont les chiffres du Théâtre national et non d'un théâtre flamand, comme vous l'avez sous-entendu. Vous affirmez que 20 millions d'euros d'aides ont été débloqués. Or, seuls 6 millions d'euros sont consacrés aux aides directes pour les surcoûts de l'énergie. Les 20 millions que vous mentionnez concernent les indexations, qui ne sont pas complètes puisqu'il y a des lieux qui n'en bénéficieront pas.

Quand vous dites que le gouvernement de la Communauté française a débloqué des moyens, c'est vrai. Je l'ai dit dans mon intervention. Mais cela ne suffira pas.

Nous l'avons vu au cours de la présentation du conclave budgétaire: 50 millions d'euros sont octroyés aux écoles pour faire face aux factures jusqu'à la fin de l'année 2022 et toute l'année 2023. Toutefois, selon les calculs du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), il faudra 60 millions d'euros supplémentaires rien que pour l'année 2022. Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a calculé qu'il faudra 140 millions d'euros en plus. Toutes les subventions de fonctionnement serviront à payer le chauffage. Il n'y aura donc plus d'argent pour les fournitures scolaires ou le matériel pédagogique. Cela ne suffira donc pas.

(38)

C'est pourquoi tous les niveaux de pouvoir doivent travailler à l'unisson pour fournir des solutions qui répondent aux besoins des familles. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre des politiques qui permettent de baisser les prix et de taxer les surprofits. Jusqu'à présent, nous en parlons, mais ce n'est pas encore fait! Nous devons donc continuer à revendiquer ces mesures à tous les niveaux de pouvoir. Cela fait un an que le débat dure au niveau européen, sans résultat. Cela fait des semaines que nous en parlons au pouvoir fédéral, sans décision.

Si nous ne prenons pas de décisions, des personnes auront vraiment très froid cet hiver. Elles ne pourront pas payer leurs factures et rencontreront d'énormes difficultés. Des entreprises et des indépendants vont faire faillite et perdre tout ce qu'ils ont investi dans leur projet de vie. Malgré tout cela, on se contente jusqu'à présent de mesures d'économie d'énergie et de recommandations, telles que mettre un pull plutôt qu'allumer le chauffage. C'est la politique de la débrouille, en somme.

Bloquez les prix, taxez les surprofits! Il est possible d'aller chercher 9 milliards d'euros; avec cette somme, on peut faire beaucoup de choses. C'est ce que nous attendons de tous vos partis, présents à tous les niveaux de pouvoir qui peuvent décider de taxer les surprofits. Or, vous ne le faites pas. Vos partis ont pourtant voté des résolutions dans les conseils communaux, à Mons, à Flémalle et même à Herstal, où le ministre du Budget est bourgmestre empêché!

Dans vos communes, vous votez des résolutions visant à demander aux autorités fédérales de taxer les surprofits, mais ici, rien! Nous l'actons, et la population va l'acter aussi! (Protestations sur les bancs du MR)

- M. le président. La parole est à M. Lomba.
- M. Éric Lomba (PS). La réplique de Mme Bernard n'est pas moins démagogique que la proposition de résolution et je propose que les secteurs jugent d'euxmêmes.
- M. le président. La parole est à M. Segers.
- M. Matteo Segers (Ecolo). Madame Bernard, je m'étonne de votre emportement. La situation est difficile pour de nombreux citoyens et citoyennes et de nombreuses associations. Nous le disons tous. Néanmoins, il y a deux clans: ceux qui

proposent des solutions et ceux qui veulent continuer à vivre dans le monde productiviste d'hier.

Vous parlez du Théâtre national. Les surcoûts qu'il doit assumer sont une évidence. Quelles sont les solutions? Nous pouvons soit financer intégralement le surcoût de l'énergie du Théâtre national, soit consacrer un budget au renouvellement de son parc d'éclairage et de projecteurs. Cette dernière solution permettra au théâtre de consommer moins d'énergie en 2023, mais aussi au cours des trente prochaines années. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Nicolas Dubois, directeur général délégué du Théâtre national, dans un article du journal «Le Soir», probablement le même que celui d'où vous sortez vos chiffres. Vous faites donc référence à un article sans détailler les propositions qu'il contient. Le directeur général se demande s'il faut encore chauffer les toilettes: c'est une excellente question! Est-il sage de chauffer les toilettes, sachant que la Terre se réchauffe et que nous devons faire des économies d'énergie? Je pose la question, indépendamment des problèmes liés aux factures énergétiques. Est-il sage de consacrer des moyens financiers pour aider un théâtre à survivre pendant un an et de s'assurer que des moyens soient déployés pour revoir son parc des projecteurs? Cela tombe bien, dans le budget que vous allez rejeter sont inscrits des moyens complémentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour revoir son parc de projecteurs. Vous nous faites la leçon alors que vous allez rejeter un budget qui va indexer les subventions de la plupart des secteurs et leur donner 150 millions d'euros pour assurer la transition climatique. Très sincèrement, Madame Bernard, dans ce dossier, vous nous dites simplement que nous devons nous tourner vers le gouvernement fédéral, sans reconnaître les efforts qui sont faits ici. Je trouve cela incorrect.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je rappelle que nous sommes au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai été claire il y a quelques instants et j'ai déjà dit tout le mal que je pensais de la proposition de résolution. La propagande sans rien de concret; c'est ça, le PTB!

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – M. Lomba propose de laisser juger les secteurs et les opérateurs de terrain. Ils seront en grève générale le 9 novembre prochain pour demander de l'aide pour payer leurs factures d'énergie.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suspends la séance jusque 16h30.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16h15 et reprise à 16h30.
- M. le président. La séance est reprise.
- 14 Proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et condamnant la répression des manifestations (doc. 447 (2022-2023) n° 1)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 73 membres ont pris part au vote.
- 73 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Michele Di Mattia, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Laurent Léonard, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Thierry Witsel.

- M. le président. La parole est à M. Köksal.
- M. Sadik Köksal (DéFI). Mon vote positif n'a pas été enregistré.

15 Proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie (doc. 433 (2022-2023) nos 1 et 2)

15.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres ont pris part au vote.

9 membres ont répondu oui.

52 membres ont répondu non.

13 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Michele Di Mattia, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Laurent Léonard, M. Eric Lomba, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. Michel de Lamotte, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, M. Julien Matagne, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 16h35.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Jeholet, par M. Köksal;
- au ministre Daerden, par Mmes Bernard et Cortisse ainsi que par MM. Nemes,
 Mugemangango, Crucke, Evrard, et Janssen,
- à la ministre Linard, par Mmes Galant, Nikolic, Pécriaux, Bomele Nketo et Goffinet ainsi que par MM. Crucke, Lomba, Bellot et Köksal;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Vandevoorde, Bernard, Sobry, Ahallouch et Gahouchi ainsi que par MM. Mugemangango, Vossaert, Köksal, Disabato, Collin, Clersy et Daele;
- à la ministre Désir, par Mmes Cortisse, Galant et Bertrand ainsi que par MM. Köksal, Janssen et Vossaert.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- les recours en annulation des articles 28 à 42 (chapitre 3 «Taxe sur l'embarquement dans un aéronef») de la loi du 28 mars 2022 portant réduction de charges sur le travail, introduit par la société de droit irlandais Ryanair D.A.C. et par l'ASBL Fédération belge d'aviation;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 5 de la loi du
 30 juillet 2022 portant assentiment aux actes internationaux suivants:
 - 1) la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de l'Inde d'entraide judiciaire en matière pénale, faite à Bruxelles le 16 septembre 2021, et
 - 2) le Traité entre le Royaume de Belgique et les Émirats arabes unis sur l'entraide judiciaire en matière pénale, fait à Abu Dhabi le 9 décembre 2021, et
 - 3) le Traité entre le Royaume de Belgique et les Émirats arabes unis sur l'extradition, fait à Abu Dhabi le 9 décembre 2021, et

- 4) le Traité entre le Royaume de Belgique et la République islamique d'Iran sur le transfèrement de personnes condamnées, fait à Bruxelles le 11 mars 2022, et
- 5) le Protocole du 22 novembre 2017 portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, signé le 7 avril 2022 à Strasbourg, introduits par F.H. et autres;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 5 de la loi du 23 juin 2022 portant dispositions diverses urgentes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et portant dispositions relatives aux exceptions à l'obligation du secret des réviseurs d'entreprises et des experts-comptables certifiés (modification de l'article 5 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces), introduits par l'Institut des conseillers fiscaux et des experts-comptables;
- le recours en annulation et la demande de suspension du décret flamand du 24 juin 2022 modifiant le décret du 15 juin 2007 relatif à l'éducation des adultes et modifiant le décret du 7 juin 2013 relatif à la politique flamande d'intégration et d'insertion civique consécutivement à la refonte de la politique en matière d'insertion civique, introduits par l'ASBL Ligo, *Centra voor Basiseducatie* et autres;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 220 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, tel qu'il a été modifié par la loi du 19 avril 2014, et l'article 5 du Code pénal, tel qu'il a été modifié par l'article 188 de la loi du 15 mai 2007 précitée, avant son remplacement par la loi du 11 juillet 2018, ne violent pas l'article 12, alinéa 2, de la Constitution, lu en combinaison avec les articles 6 et 7 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 62, 2°, du Code consulaire, tel qu'il était applicable avant son remplacement par la loi du 3 juillet 2019 portant modification de la loi du 21 décembre 2013 portant le Code consulaire et de la loi du 10 février 2015 relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges, en ce qu'il s'applique à la condition d'un sursis probatoire interdisant uniquement à l'intéressé de se rendre dans un pays en guerre, viole les articles 10, 11 et 12 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 2 du Protocole n° 4 à la Convention européenne des droits de l'homme;
- l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 20, 2°, 22, 43 et 44 de la loi du 8 mai 2014 modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 à la suite de l'introduction de la taxe additionnelle régionale sur l'impôt

des personnes physiques visée au titre III/1 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, modifiant les règles en matière d'impôt des non-résidents et modifiant la loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution violent l'article 23, alinéa 3, 2°, de la Constitution, mais uniquement dans la mesure où ces dispositions ne s'accompagnent pas d'une modification simultanée de la législation ou réglementation relative aux allocations aux personnes handicapées qui évite une réduction aussi significative du degré de protection;

-l'arrêt du 13 octobre 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 157quater, alinéa 2, 1°, de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements, tel qu'il a été inséré par le décret de la Communauté française du 6 avril 1998 portant modification du régime de la suspension préventive dans l'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française et tel qu'il a été modifié par le décret de la Communauté française du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement, viole les articles 10 et 11 de la Constitution.